



CdC Médoc Atlantique

## La Convention Territoriale Globale

Un véritable projet social de territoire...

La **Convention Territoriale Globale** est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'**efficacité**, la **cohérence** et la **coordination** des actions en direction, **des habitants** d'un territoire. Elle s'est concrétisée par la signature, en octobre 2015, d'un accord cadre politique entre la CAF, la MSA, le Pays Médoc et toutes les CdC du Territoire pour une durée de 4 ans.

*Élargir sa vision, renforcer son action*



## La CTG permet de :

Déterminer  
des enjeux  
communs

Proposer  
des  
réponses  
concertées

Associer les  
partenaires  
et les  
habitants

### Une CTG à l'échelle du Pays Médoc autour de 5 axes

- ⇒ l'aide à la conciliation des familles entre leur vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- ⇒ le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents–enfants
- ⇒ l'accompagnement des familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- ⇒ la création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles
- ⇒ l'inscription des offres de service dans les territoires (accès aux droits)

Zoom sur des actions

#### Communiquer et impliquer les familles dans le fonctionnement des structures Commune de Carcans



Elaboration, avec les habitants, de 2 supports complémentaires l'un de l'autre, un « **guide Enfance-Jeunesse** » et des « **vidéos sociales, narratives et authentiques** », afin de développer la communication sur les structures enfance - jeunesse de la ville et de renforcer les liens avec les familles et les jeunes,

## Un projet, des idées en lien avec les axes...

Mobilité

Travail  
saisonnier

Accès aux  
droits

Parentalité

Lien social

Logement

Etc.

### Critères des projets pouvant être présentés :

- **Projet qui doit répondre aux axes de la CTG**
- **Projet permettant une démarche impliquant les habitants et/ou mobilisant un large partenariat**
- **Projet qui ne relève pas de financements de droit commun**
- **Projet expérimental et/ou innovant**
- **Cofinancement Caf/MSA/Collectivités** (le financement Caf ne peut excéder 50%)
- **Le financement ne peut excéder 2 ans**
- **Les frais de personnel ne sont pas financés dans le cadre de la CTG ainsi que les frais de fonctionnement structurels** (ex chauffage, tel...)
- **Les dépenses d'investissement ne sont pas financées**

### Les membres du Comité de Pilotage sont attentifs à :

- La transférabilité du projet : projets conçus de manière à être adaptés et réutilisés par d'autres territoires ou acteurs
- Projet inter-CdCs
- L'impact du projet sur le territoire :
  - ✓ Les impacts du projet se font-ils sentir sur une échelle infra-locale (commune – EPCI ou sur l'ensemble du Médoc) ?
  - ✓ Quelles sont les retombées du projet (emplois pérennes, maillage du territoire, formation des jeunes, mutualisation de moyens, recherche d'efficacité) ?
  - ✓ La valorisation du projet : communication/promotion, échanges de pratiques...

du territoire

### **Festival de la construction éphémère CDC Cœur Médoc**

Organisation d'un événement familial autour de la construction éphémère avec des accessoires et figurines

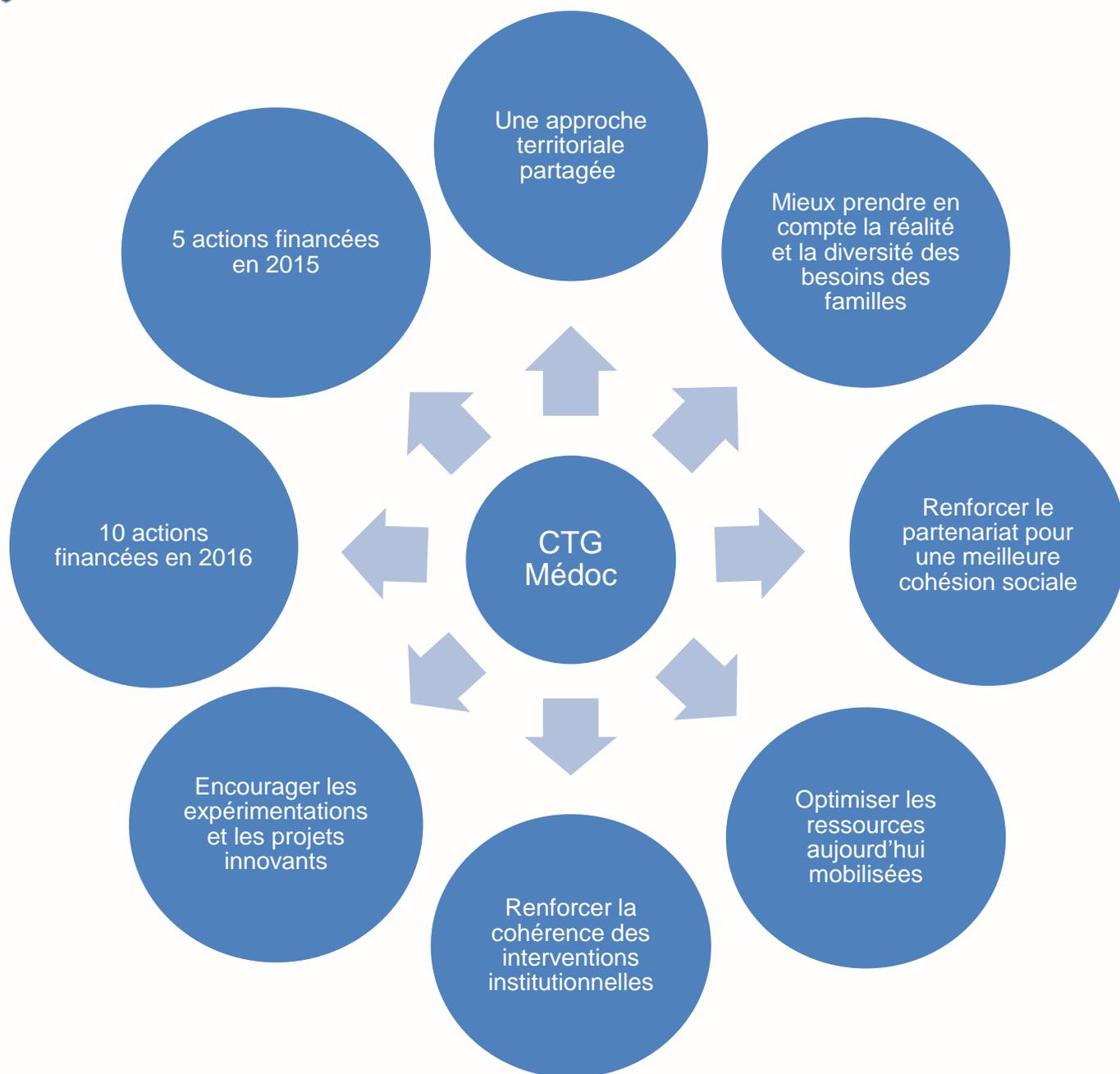
#### Objectifs :

Valoriser le patrimoine médocain et son cadre de vie

Mobiliser les jeunes et valoriser leurs actions dans la vie locale



# Intérêts de la Démarche



Qui contacter ?  
Marjorie Brun – Pays Médoc  
[sanitaire-social@pays-medoc.com](mailto:sanitaire-social@pays-medoc.com) 05.57.75.18.97